

République Française  
Département du Rhône  
Commune de Chaussan

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 05 décembre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 05 décembre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 02 décembre 2024

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 02 décembre 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, Mme Bertelle Emilie, M Aymard Nicolas

Pouvoirs :

M Langlet Pascal donne pouvoir à M Guyot Didier

M Rolland Alain donne pouvoir à Mme Blanc Anik

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Secrétaire de séance : M Aymard Nicolas

### **D2024\_049 – Approbation du rapport de l'eau du SIEMLY**

En application du décret 95-635 du 06 mai 1995, Madame Chantal Besson présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2023, compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse Vallée du Gier.

Après avoir pris connaissance du document soumis à son examen

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Approuve** le rapport 2023 établi par le SIEMLY sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 069-216900514-20241205-2024\_049-DE



Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Vote
<b>Unanimité</b>

**Le Maire**

**Luc Chavassieux**

